

Mitrailleuses d'infanterie et mitrailleuses de cavalerie

Autor(en): **Vuilleumier, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **54 (1909)**

Heft 1

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-338919>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Mitrailleuses d'infanterie et mitrailleuses de cavalerie

I. La réhabilitation de la mitrailleuse.

La Suisse a vu juste. La première des pays d'Europe, elle a introduit, par décision du 28 juin 1898, la mitrailleuse dans son armée de campagne : mitrailleuse Maxim à trépied, chargée sur bât, pouvant suivre la cavalerie en tous terrains, attachée à cette arme pour son instruction.

Elle a été suivie en 1902-1905 par l'Allemagne, qui a créé successivement 16 batteries de mitrailleuses sur affûts, attelées de 4 chevaux, portant leurs servants, administrativement attachées à des bataillons de chasseurs à pied. Dans l'un et l'autre pays les compagnies de mitrailleuses, comprenant 8 engins en Suisse et 6 en Allemagne, étaient mises tactiquement à la disposition du commandant de corps d'armée et en pratique adjointes aux brigades ou divisions de cavalerie.

Les autres pays faisaient des essais en 1902 et en 1904¹ ; ils en faisaient encore en 1906² ; ils en feraient peut-être toujours à l'heure actuelle si la guerre russo-japonaise n'était survenue et n'avait prouvé qu'il fallait à tout prix prendre de suite une décision que les belligérants s'étaient vus contraints de prendre au cours de la guerre.

Cette décision prise après de si longues études est venue prouver, dans les grandes lignes et toutes proportions gardées, que la Suisse ne s'était pas trompée huit à dix ans auparavant.

Les erreurs commises en 1870 dans l'emploi des « canons à balles », dont les Français attendaient de si brillants effets, ont jeté le discrédit sur les mitrailleuses pour un quart de siècle ; on affecta celles qu'on avait à la défense des places et on n'en fit plus usage, en campagne, que contre les noirs.

¹ Voir *Revue Militaire Suisse*, 1904, p. 626.

² Voir *Revue Militaire Suisse*, 1906, p. 528.

La guerre hispano-américaine de 1898 et plus spécialement les résultats importants obtenus à Santiago-de-Cuba par le lieutenant américain Parker ¹, rappelèrent à l'Europe l'existence de cette arme déchuée ; la guerre du Transvaal et la campagne contre les Hereros attirèrent plus spécialement encore l'attention sur elle ; enfin, la guerre d'Extrême-Orient vint la réhabiliter, en prouvant le rôle considérable qu'elle était appelée à jouer sur les champs de bataille de l'avenir.

Le général Dragomiroff, l'autorité devant laquelle chacun s'inclinait, avait déclaré à la veille de la guerre : « Je considère les mitrailleuses comme une absurdité dans une armée de campagne de composition normale » ; et l'armée russe partit pour la Mandchourie sans cette arme, ou à peu près ; certains auteurs disent qu'il y en avait une quarantaine. Le général Martinoff, de l'état-major, ancien commandant du 140^e régiment d'infanterie, écrit à ce propos : « Après avoir éprouvé sur nous-même l'immense puissance de cette nouvelle arme, nous commençâmes à en faire venir le plus vite possible, en y employant même les économies des régiments ; malheureusement, il était déjà trop tard. » On signale, à la fin de la guerre, la présence de 88 mitrailleuses du côté russe, à Moukden.

Les Japonais s'étaient contentés d'adjoindre 4 mitrailleuses à chacun des régiments de deux brigades de cavalerie indépendante. Mais on en réclama bientôt de tous côtés, et elles arrivèrent sur les lignes après la bataille du Schaho, à la fin de 1904. L'armée nipponne en employait 200 à Moukden et en avait 320 à la fin de la guerre, réparties par trois à des régiments d'infanterie et de cavalerie, plus quelques groupes à la disposition des commandants supérieurs.²

II. Etat actuel de l'armement.

Le réveil fut si violent qu'il est difficile de fixer l'état actuel de l'armement en mitrailleuses des diverses armées ; ce qui est vrai aujourd'hui ne sera plus vrai demain. On sait qu'en Suisse, en 1906 déjà, une commission a été chargée de l'étude de la question du développement de notre armement en mitrailleuses

¹ Voir *Revue Militaire Suisse*, 1904, p. 686.

² Brochure : *Quelques leçons de la triste expérience de la guerre russo-japonaise.*

et de l'emploi de cette arme dans l'armée de campagne¹ ; mais rien n'est encore décidé. Cette fois-ci nous nous sommes laissés devancer.

Voici en résumé ce qui existe à l'étranger :

En *France* on a admis en 1907 la mitrailleuse, système Puteaux-St-Etienne ; en mars 1908 presque toutes les brigades de cavalerie étaient dotées de mitrailleuses, plusieurs régiments d'infanterie en avaient aussi reçu. On fabrique activement à St-Etienne ; on parle d'un total de 4000 mitrailleuses ; plusieurs millions de francs sont prévus par les budgets de 1907, 1908 et 1909, pour la fabrication de ces engins dont on donnerait 3 à 4 à chaque régiment d'infanterie². Elles seraient portées sur bât.

En *Allemagne* : aux 96 batteries Maxim, formant les 16 batteries dont nous avons parlé, on a décidé, le 1^{er} octobre 1907, d'ajouter à titre d'essai d'abord, des mitrailleuses plus légères, système Maxim 1906, attelées de deux chevaux ne portant plus les servants et destinées à être fondues dans les troupes d'infanterie. En seront fournis pour le moment 8 régiments de 8 corps d'armée différents et 4 régiments de la garde.

L'*Autriche-Hongrie* a admis la mitrailleuse Schwarzlose 1907 portée sur bât. Il a été formé, en 1908 déjà, 39 subdivisions de 2 engins pour l'infanterie d'élite et 2 de 4 engins pour la cavalerie, plus 11 de 4 engins aussi pour les régiments d'infanterie de landwehr. En 1909 et 1910, on continuera ces nouvelles formations jusqu'à ce que chaque régiment d'infanterie et bataillon de chasseur d'élite et de landwehr et chaque division et brigade indépendante de cavalerie ait au moins une section de 2 pièces. On prévoit ainsi encore la formation de 86 subdivisions à 2 pièces.

La *Russie* a complété les commandes faites avant la guerre. Aux dires des journaux militaires, elle disposerait actuellement de 1170 mitrailleuses et aurait acheté récemment 2000 fusils-mitrailleuses. Ce qui est certain, c'est qu'après 1906, elle possédait 112 compagnies de 8 machines, soit 896 mitrailleuses,

¹ Voir *Revue Militaire Suisse*, 1906, p. 537.

² Voir *Revue Militaire Suisse* 1908, p. 258, 327 et 994.

réparties aux divisions par une ou deux compagnies ; le prikase du 23 novembre-6 décembre 1906 a ordonné l'organisation de groupes soit *Komandy* de 4 pièces attachés aux régiments d'infanterie pour en faire partie intégrante ; les affûts sont peu à peu remplacés par des bâts. Il existait, en outre, en 1907, 35 komandy de 6 fusils-mitrailleuses Madsen attachés aux divisions et régiments indépendants de cavalerie.

Le *Japon* aurait décidé, après la guerre, d'augmenter de 1500 Hotschkiss perfectionnées le nombre des 320 mitrailleuses qu'il possédait à la fin des hostilités. D'après les règlements des 18 juin et 23 août 1907 la batterie de mitrailleuses d'infanterie compte 6 pièces formant trois sections et la batterie de mitrailleuses de cavalerie 8 pièces formant deux sections. Ces batteries sont attachées aux régiments d'infanterie et aux brigades de cavalerie.

En *Angleterre* chaque bataillon de fusiliers et d'infanterie montée dispose d'une section de 2 Maxims sur roues et chaque régiment de cavalerie d'une mitrailleuse. D'après la réorganisation de 1907, les mitrailleuses sur roues pourraient être mises sur bât et employées sur trépied. On aurait en principe admis l'introduction des fusils-mitrailleuses.

L'Italie termine ses études et essais ; elle se prononce pour une mitrailleuse Perino, d'invention et de construction nationales. (Voir ci-après un article spécial du correspondant italien de la *Revue Militaire Suisse*.)

Le *Portugal* compte 6 sections à 2 Maxims adjointes aux bataillons de chasseurs à pied.

L'Espagne possède 6 groupes de mitrailleuses Maxim et Hotschkiss qui viennent d'être divisés en sections. Deux nouvelles sections ont été créées le 12 septembre 1908. Les 14 sections sur bât sont attachées par 2 à 2 brigades d'infanterie ¹.

Le *Montenegro* a commandé 12 Maxims.

La *Bulgarie* a doté chaque régiment d'infanterie et chaque brigade de cavalerie de 2 mitrailleuses.

La *Roumanie* a décrété la création de 2 subdivisions par corps d'armée et par division de cavalerie.

¹ V. *Revue Militaire Suisse* 1908, page 820.

La *Turquie* possède déjà 15 mitrailleuses, elle a commandé 70 Hotschkiss et 50 Maxims qu'elle groupera en compagnies de 8 pièces.

Les *Etats-Unis* ont décidé le 1^{er} juillet 1906 la formation de 45 sections de 2 Maxims à attacher à chaque régiment d'infanterie et de cavalerie.

La *Hollande* a fait en 1907 des essais concluants avec la Schwarzlose.

La *Belgique* a 40 Hotschkiss sur roues pour la défense mobile de ses forteresses, mais n'a rien décidé en ce qui concerne l'armement en mitrailleuses de son armée de campagne ².

En *Danemark* chaque escadron de hussards dispose d'une section de 4 fusils-mitrailleuses portés à la selle. On annonce en outre la création d'une section de motocyclistes munis de la même arme.

En *Suède* une commission spéciale vient de décider l'attribution de 2 fusils-mitrailleuses à chaque section d'infanterie ; l'armée de campagne serait en outre dotée de Hotschkiss.

La *Norvège* a admis un groupe de 4 fusils-mitrailleuses par brigade d'infanterie et 4 par régiment de dragons.

L'*Egypte* possède 50 fusils-mitrailleuses.

Il est sans intérêt pratique, dans une étude du genre de celle-ci, de faire des comparaisons entre les systèmes différents de mitrailleuses adoptés dans les divers pays. Chacun vante sa marchandise et justifie son choix. L'intéressant pour nous est de constater que la Maxim, — perfectionnée, il est vrai, et surtout allégée, — reste parmi les préférées et que la tendance très générale est d'adopter, comme nous, la mitrailleuse avec trépied et son transport sur bâts plutôt que le transport sur affût ou sur roues. A signaler l'apparition des fusils-mitrailleuses, ne pesant que 6,5 kilos. A relever surtout, et c'est là le point essentiel, la tendance générale de préférer aux batteries ou compagnies de mitrailleurs placées sous les ordres direct des commandants supérieurs, les subdivisions ou sections plus petites, directement attachées aux régiments d'infanterie et de cavalerie.

¹ V. *Revue Militaire Suisse* 1907, p. 460.

III. Mitrailleuses de cavalerie.

La nécessité de l'attribution de mitrailleuses aux unités de cavalerie ne se discute plus. La cavalerie étant essentiellement l'arme de l'offensive, l'attaque par le feu devient son mode normal de combat, puisque l'attaque à cheval ne se présente plus que dans des cas très rares¹. Les mitrailleuses sont arrivées à point pour donner à cette arme la puissance du feu, pour remplacer dans le service d'exploration et de sûreté à distance, l'appui de l'infanterie. La nouvelle venue renforcera les qualités offensives et défensives de la cavalerie en augmentant sa force de pénétration et sa force de résistance : Perturbation des avant-postes et avant-gardes ennemis, coups portés sur ses flancs, ses ailes et ses derrières, occupation temporaire de positions sur le front de l'armée, protection des colonnes en marche ou des ailes. La mitrailleuse débarrasse les troupes à cheval, en partie tout au moins, du souci du combat à pied et évite leur transformation en infanterie montée; elle permet à l'arme du mouvement de mieux remplir les nombreuses missions qui lui incombent, en lui assurant plus d'indépendance; en résumé elle est en toutes circonstances un complément indispensable de la cavalerie.

La guerre russo-japonaise fournit de nombreux exemples du rôle considérable qu'ont à jouer les mitrailleuses jointes à la cavalerie et des effets foudroyants qu'elles peuvent obtenir. La division de cavalerie du général russe Mistchenko chargée de faire une reconnaissance à grande envergure vers Inkéou et le chemin de fer servant de ligne d'étape à l'armée nipponne, durant l'hiver 1904-1905, était accompagnée de 4 mitrailleuses qui lui ont rendu de réels services. D'autre part, on se souvient le rôle brillant joué par cette 2^e brigade de cavalerie japonaise, commandée par le prince Kamin, avec le concours d'une compagnie de 6 mitrailleuses sous les ordres du capitaine Matsuda.

Citons les exemples suivants; du côté russe d'abord :

D'après un rapport du général russe Samzonoff, à la suite du combat de Natschend, le 8 juin 1905, le 5^e régiment de dragons de Sibérie avait été repoussé par un parti japonais composé d'un régiment d'infanterie soutenu par de l'artillerie; il fut recueilli par un régiment de cuirassiers auquel était ad-

¹ Voir *Revue des Deux Mondes* 1906, I, p. 296 et suiv. Général de Négrier : *Quelques enseignements de la guerre russo-japonaise*.

joint un détachement de six fusils-mitrailleuses, quatre en ligne, dont deux concentrés à 100 mètres d'intervalle et les deux autres sur les flancs à 400 mètres environ du centre, les deux derniers en réserve. Les Japonais, bien qu'arrivés à 300 mètres, ne parvinrent pas à repérer l'emplacement des mitrailleuses; ils furent d'abord arrêtés dans leur poursuite, puis, après plusieurs retours offensifs, rejetés à 12 verstes avec des pertes considérables. L'action avait duré 12 heures, le succès fut attribué aux fusils-mitrailleuses dont le fonctionnement ne laissa rien à désirer.

Le rapport fait par le capitaine Golochtchanow, qui a commandé pendant les derniers mois de la guerre un détachement de 6 fusils-mitrailleuses affecté au 11^e régiment russe des cosaques d'Orenburg, contient une description vivante de la reconnaissance des positions japonaises faite le 14 août 1905 à Sitasi par le régiment qui formait l'avant-garde du général-major Grékov, à laquelle il était attaché : « Vers 4 heures du matin la cavalerie russe se heurte aux avant-postes japonais, forts de 3 compagnies d'infanterie et 2 escadrons; en attendant que la situation devienne nette, les mitrailleuses restent en réserve. Deux, puis quatre sont envoyées sur le flanc ennemi; les Japonais se retirent de ligne en ligne. A une heure le combat cesse; les Russes ont enlevé trois villages et déterminé la ligne et la direction des tranchées ennemies; leur tâche est remplie. Il n'y avait eu du côté russe que 100 fusils au feu à côté des 4 mitrailleuses! »

(*France militaire*, 15 avril 1908.)

Du côté japonais :

A Vafangou (Téltzé), le 15 juin 1904, c'est la brigade de cavalerie Aki-jama qui s'est, avec ses mitrailleuses, portée à l'aile droite japonaise au secours du 3^e régiment de cavalerie fort compromis par le détachement russe Perfiliew, et l'a délivré.

Au combat de Pensihou, le 12 octobre 1904, la brigade de cavalerie du prince Kanin se trouva, avec ses mitrailleuses, opposée au détachement mixte russe commandé par le général Rennenkampf. Les mitrailleuses japonaises se portèrent à l'aide, sous la protection de la cavalerie, prolongèrent le front et ouvrirent le feu à 1200 mètres. Après quelques instants l'adversaire se retira sous une grêle de balles, en laissant 600 morts sur le terrain.

Pendant la journée du 3 mars 1905, à Moukden, les mitrailleuses du capitaine Matsuda, adjointes à la dite brigade de cavalerie du prince Kanin, causèrent des pertes énormes aux Russes; leurs auteurs le reconnaissent eux-mêmes.

Devant la même ville, le mouvement tournant de l'armée du général Nogi fut masqué, puis couvert dans la direction du nord par une division de cavalerie indépendante forte de six régiments auxquels on avait affecté une batterie à cheval, 1000 fantassins et 24 mitrailleuses, sous les ordres du général Akiyama. Ce détachement prit à revers, par le feu, l'extrême droite russe, il donna le premier signal de la défaite.

La nécessité de l'adjonction de mitrailleuses à la cavalerie moderne, *comme complément indispensable*, est donc prouvée. Pratiquement l'intimité de l'union dépend, avant tout, du mode

adopté pour le transport des mitrailleuses. A cet égard on ne saurait rien lire de plus intéressant et de plus concluant que les rapports faits par le capitaine Matsuda¹ sur ses expériences durant la guerre. Il raconte tous ses déboires et après avoir constaté « qu'attachées à quatre chevaux les mitrailleuses se trouvaient dans l'impossibilité de suivre leur cavalerie dans les terrains difficiles », « que le matériel attelé à deux chevaux, qui était léger et mobile, était peu solide et ne permettait pas les allures rapides », « que les voitures attelées à un cheval manquaient de solidité et leur voie étant trop étroite, versaient facilement aux allures vives », il conclut que le meilleur type est le matériel sur bât, beaucoup plus indépendant du terrain, qui se montra très commode et très pratique. Au point de vue tactique nous pouvons dire, sans présomption, que les expériences faites en Extrême-Orient n'ont pas apporté de modifications profondes et essentielles dans l'emploi tactique fait chez nous de nos mitrailleuses comme mitrailleuses de cavalerie.

On pourrait peut-être se demander si l'emploi de batteries de huit mitrailleuses de cavalerie étant plus rare que celui de quatre, il y aurait lieu de considérer la section comme unité tactique et de ne donner à la compagnie que l'importance d'une formation administrative, mais cette question n'a pas grande importance. Le nouveau règlement japonais a, lui aussi, admis la compagnie de huit pièces.

(A suivre.)

Eug. VUILLEUMIER,
major d'infanterie.

¹ Streffleurs. *Österreichische Militärische Zeitschrift*, 1907/8.

